

Rétrospective en **droit des sociétés** | 2021

Emilie Jacot-Guillarmod

Janvier 2021 | Décembre 2021

ATF 147 II 144

***Nemo tenetur* invoqué par l'ancien organe d'une société anonyme**

Un ancien CEO d'une société visée par une enquête de la COMCO ne peut pas se prévaloir du droit de ne pas incriminer son ancien employeur afin de refuser de témoigner. Il doit ainsi être entendu comme témoin et a l'obligation de déposer, sauf s'il risque personnellement des poursuites pénales (CH). www.lawinside.ch/1053

ATF 147 III 126

Le non-respect du droit au dividende prioritaire des participants

Les décisions de l'assemblée générale qui méconnaissent les privilèges statutaires des participants doivent être contestées par ces derniers afin d'exiger l'exécution de leur créance. Si la contestation aboutit à l'annulation de la décision de l'assemblée générale, la société est tenue d'adopter une nouvelle décision conforme aux statuts. Ce n'est que si celle-ci viole une fois de plus les privilèges des participants que ceux-ci disposent d'un droit d'action individuel pour faire exécuter leur créance (AL). www.lawinside.ch/1054

TF, 19.07.2021, 4A_209/2021*

La sortie d'un associé d'une Sàrl dont les parts excèdent 35 % du capital social

Un associé ne peut pas sortir d'une Sàrl pour justes motifs ([art. 822 CO](#)) si sa sortie aurait pour conséquence que la société détienne ses parts sociales propres d'une valeur nominale supérieure à 35 % du capital social ([art. 783 al. 2 CO](#)).

Ainsi, si la société ne peut ni aliéner les parts sociales de l'associé ni réduire son capital social en vertu de l'[art. 825a CO](#), l'associé qui souhaite sortir doit requérir la dissolution de la société pour justes motifs ([art. 821 al. 3 1ère phr. CO](#)) (AL). www.lawinside.ch/1085

TF, 09.08.21, 4A_39/2021*

Le droit de l'actionnaire à ce que ses droits de participation soient incorporés dans un papier-valeur

L'actionnaire dispose d'un droit légal à ce que ses droits de participation soient incorporés dans un papier-valeur. Ce droit peut toutefois être exclu statutairement, à tout le moins en ce qui concerne les actions nominatives (MHS). www.lawinside.ch/1096

TF, 29.06.2021, 4A_344/2020

La responsabilité des administrateurs victimes d'une escroquerie au Président

L'administrateur victime d'une escroquerie au Président est responsable du dommage qui en découle pour la société lorsqu'il aurait dû déceler la supercherie (violation fautive du devoir de diligence) (CH). www.lawinside.ch/1108

TF, 27.10.2021, 4A_147/2021*

L'intervention accessoire d'un héritier dans une procédure pour carence d'organisation d'une société (art. 731b CO)

Un héritier, membre d'une communauté héréditaire détenant collectivement une société anonyme, peut intervenir à titre individuel dans un procès intenté par l'exécuteur testamentaire à l'encontre de cette société pour carence d'organisation (art. 731b CO) (AL). www.lawinside.ch/1127

Proposition de citation : EMILIE JACOT-GUILLARMOD, Rétrospective en droit des sociétés 2021, www.lawinside.ch/societes21.pdf

Lien de téléchargement : www.lawinside.ch/societes21.pdf